



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégation Académique à la Formation Professionnelle  
Initiale et Continue

DAFPIC/18-783-13 du 18/06/2018

### CREATION DU GRETA PROVENCE

Destinataires : Chefs d'établissement, chefs de division

Dossier suivi par : Mme FIGARELLA

Sur le territoire des Bouches du Rhône, hors Marseille, une nouvelle dynamique va permettre à la mission de formation continue assurée par l'Education nationale d'être la plus efficace possible au service du développement des compétences de ses habitants.

L'organisation sera optimisée pour accroître notre efficacité et cohérence dans un environnement de plus en plus concurrentiel en construisant, en lien avec tous les partenaires concernés, des solutions adaptées aux enjeux de développement auxquels ce territoire est confronté.

Au 1er septembre 2018, les GRETA Ouest 13 et Provence Arbois seront regroupés et le nouveau GRETA dont le nom sera GRETA Provence fonctionnera avec une seule agence comptable basée au Lycée Vauvenargues à Aix-en-Provence.

Le GRETA Provence aura pour objectif de proposer une réponse adaptée aux enjeux du territoire, tout en conservant l'ambition de rester au plus près des habitants, en lien avec leurs aspirations et leurs potentiels.

Il s'agit d'adopter une vision élargie pour donner du poids à ce territoire et permettre aux formations d'accompagner et de dynamiser le développement économique.

Voir ci-joint l'arrêté de création de ce nouveau GRETA, signé par M le Recteur

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- Vu** l'article L 423-1 du code de l'éducation,  
**Vu** le décret n° 2013-852 du 24 septembre 2013 relatif aux groupements d'établissements (Greta) constitués en application de l'article L 423-1 du code de l'éducation,  
**Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.  
**Vu** l'avis du comité technique académique du 23 mai 2018

### ARRETE :

#### ARTICLE 1

La carte des groupements d'établissements (GRETA) dans les Bouches du Rhône est modifiée au 1<sup>er</sup> septembre 2018 par la création d'un nouveau GRETA dénommé GRETA Provence, regroupant les actuels GRETA Ouest 13 et GRETA Provence Arbois.

#### ARTICLE 2

Le GRETA Ouest 13 cesse son activité au 31 Août 2018.

#### ARTICLE 3

Le lycée général et technologique Vauvenargues à Aix-en-Provence est désigné en tant qu'établissement support du GRETA Provence.

#### ARTICLE 4


Le GRETA Provence reprend l'UAI, le SIRET et le numéro de déclaration du GRETA Provence Arbois.

#### ARTICLE 5

Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille et le délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 mai 2018

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



Bernard BEIGNIER